

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 23 MAI 2016 A 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- DESIGNER à l'unanimité Mme Jenny APPOLONIA, Conseillère communautaire, en tant que Secrétaire de séance.
- APPROUVER à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2016.
- PREND CONNAISSANCE des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- DONNER à l'unanimité mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. CHARGER le Président de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de l'établissement, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

- APPROUVE à l'unanimité la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Cadre d'emploi	Grade	Durée de travail	Nombre d'emplois		Commentaires
Filière animation			Création	Suppression	
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Temps complet	1		<u>ALSH Bozel :</u> Création de ce poste pour avoir une continuité de direction dans tous les sites des ALSH. Poste qui correspond à un besoin permanent. L'agent sur ce poste depuis janvier 2015 sera mis en stage à compter du 5/07/2016
Filière sanitaire et sociale					
Agent social	Agent social 1 ^{ère} classe	Temps non complet (31h/s) à compter du 18/06/2016		1	<u>Agent micro-crèche Bozel :</u> Suite à une réorganisation des crèches de Bozel et de Champagny, il est nécessaire de faire passer cet agent d'un temps non complet à un temps complet
Agent social	Agent social 1 ^{ère} classe	Temps complet à compter du 18/06/2016	1		
Agent social	Agent social 2 ^{ème} classe	Temps complet à compter du 1/08/2016		1	<u>Agent volant des crèches :</u> Suppression d'un poste à temps complet du fait d'une disponibilité de 3 ans (+ 6 mois) plus de 6 mois. Par conséquent, création en contrepartie d'un poste sur 28h/s
Agent social	Agent social 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28h/s) à compter du 1/08/2016	1		
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} ou de 2 ^{ème} classe	Temps complet à compter du 1/08/2016	1		<u>Agent des crèches Champagny – Bozel :</u> Suite à la disponibilité d'un agent de 3 ans (- 6 mois). Obligation de création d'un poste afin de maintenir une qualité de service et favoriser la mobilité interne
TOTAL			4	2	

- AUTORISE à l'unanimité le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 mettant un terme à la convention du 22 juin 2015 à compter du 1^{er} juillet 2016 qui prévoyait la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la commune de Pralognan-la-Vanoise.
- AUTORISE à l'unanimité le Président ou son représentant, à signer la convention avec le Département de la Savoie pour la mise à disposition de 2 logements du parc immobilier de la Communauté de communes situé dans l'immeuble Bellegarde à Bozel. PRECISE que cette mise à disposition se fera à titre gracieux.
- EMET à l'unanimité, un avis favorable sur la nouvelle organisation du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Savoie telle que présentée par le Colonel Pascal FRANQUE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Savoie à compter du 1^{er} juillet 2017. PREND acte que cette nouvelle organisation ne remettra pas en cause l'existence des postes provisoires en saison hivernale sur les communes de Saint Bon Tarentaise (Courchevel) et des Allues (Méribel).
- APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du SMITOM de Tarentaise et par conséquent de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise au Syndicat Mixte Savoie Déchets au titre de la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés » incluant le traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes, les opérations de transport et de tri ou de stockage qui s'y rapportent, à compter du 1^{er} juillet 2016 dans les conditions prévues par la délibération n° 2016/03.24/04 adoptée le 24 mars 2016 par le Comité Syndical du SMITOM de Tarentaise. MANDATE le Président, ou son représentant, pour effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution des présentes.
- APPROUVE à l'unanimité la restitution des missions résiduelles, dans les conditions prévues par la délibération 2016/03.24/05 en date du 24 mars, prise par le Comité Syndical du SMITOM de Tarentaise actant de fait la dissolution de ce dernier en date du 1^{er} juillet 2016. MANDATE le Président, ou son représentant, pour effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution des présentes.
- APPROUVE à l'unanimité le lancement de l'opération « fourniture de composteurs individuels » et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les personnes physiques ou morales qui souhaiteront acquérir un composteur subventionné et à en percevoir les participations qui en découlent.
- APPROUVE à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement des prestations de l'enfance-jeunesse et DIT qu'il rentrera en vigueur dès le 30 mai 2016 et sera applicable à cette date aux prestations en cours.
- APPROUVE à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire des prestations enfance-jeunesse pour l'année 2016-2017 et DIT que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur dès le mois de septembre 2016 et que ces tarifs seront repris dans la brochure annuelle qui sera publiée début septembre et sur le site internet de l'intercommunalité.
- APPROUVE à l'unanimité l'extension du service périscolaire sur la commune des Allues pour les écoles des Allues et de Méribel et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents (actes ; conventions ; etc.) nécessaires à la mise en œuvre de ce service au sein des écoles de la commune et de recruter le personnel nécessaire. AUTORISE le Président, ou son représentant, à informer les familles qui fréquentent ces écoles de la mise en œuvre de ces nouvelles orientations dès la rentrée scolaire 2016 - 2017.
- APPROUVE à l'unanimité l'extension du service des intervenants linguistiques anglophones sur la commune des Allues. AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents (actes ; conventions ; etc.) nécessaires à la mise en œuvre de ce service au sein des écoles de la commune et de recruter le personnel nécessaire. AUTORISE le Président, ou son représentant, à informer les familles qui fréquentent ces écoles de la mise en œuvre de ces nouvelles orientations dès la rentrée scolaire 2016 - 2017.

- AUTRES POINTS ABORDES :

- Acquisition du terrain et choix du programmiste pour la réalisation du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Réforme des Rythmes Scolaires
- Information sur le principe de répartition financière concernant les Points d'apports volontaires entre les communes acté lors du Bureau communautaire du 9 mai 2016
- Transport de proximité à la demande : Restitution du bilan d'exploitation des premiers mois.

Prochain Conseil communautaire : lundi 27 juin 2016 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel

*

* *